VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 46

RAPPORT ANNUEL 2020 DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CLERMONT AUVERGNE TOURISME

L'article L1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés Publiques Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration, et qui porte, notamment, sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société publique locale.

En application de ces dispositions, les administrateurs de la Ville de Clermont-Ferrand à la SPL Clermont Auvergne Tourisme présentent un rapport annuel écrit devant le conseil municipal, au titre de l'exercice 2020.

Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus municipaux, afin de s'assurer que la Société Publique Locale Clermont Auvergne agit en conformité avec les positions et actions engagées par la Ville de Clermont-Ferrand.

Vu la délibération du 30 septembre 2016, par laquelle la Ville de Clermont-Ferrand est devenue actionnaire de la SPL Clermont Auvergne Tourisme et le rapport annuel 2020, les informations suivantes sont présentées au conseil municipal :

1. Présentation de la société

La SPL Clermont Auvergne Tourisme est une société publique locale (SPL) qui exerce son activité dans les domaines suivants :

- la mise en œuvre de la stratégie de valorisation et de développement touristique de ses actionnaires sur la base des quatre axes suivants : le tourisme d'affaires et des congrès, le tourisme urbain et culturel, le tourisme de santé et de bien être, le sport et les activités de pleine nature ;
- la promotion touristique de la destination Clermont Auvergne Tourisme.

La société assure la fonction d'office du tourisme métropolitain notamment en assurant les missions d'information et d'accueil du public, de mise en place d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI), de promotion touristique, de coordination et de soutien à toutes les actions des divers partenaires de développement touristique local, de gestion et de développement d'un bureau des congrès, de commercialisation de prestations et de services touristiques.

Elle œuvre dans le champ public, à destination exclusive des collectivités actionnaires.

Son siège social est sis : Clermont Auvergne Métropole – Hôtel d'agglomération – 64/66 avenue de l'Union Soviétique – BP 231 – 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1.

La société est composée de 5 actionnaires, 15 administrateurs.

Son capital social est de 300 000 €, réparti en 30 000 actions de 10 € chacune.

La Ville de Clermont-Ferrand détient 6 000 actions, ce qui représente 20 % du capital social. Elle bénéficie de 3 postes d'administrateurs, qui étaient occupés en 2020 par : Mme Christine DULAC-ROUGERIE, Monsieur Frédéric PILAUD et Monsieur Jérôme AUSLENDER.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	%
Clermont Auvergne Métropole	18 000	180 000 €	60,00%
Ville de Clermont-Ferrand	6 000	60 000 €	20,00%
Ville de Royat	2 000	20 000 €	6,67%
Ville de Chamalières	2 000	20 000 €	6,67%
Département du Puy-de-Dôme	2 000	20 000 €	6,67%
TOTAL	**30 000**	**300 000 €**	100,00%

Aucun changement concernant l'actionnariat n'est intervenu dans l'année 2020.

En 2020, le Président du Conseil d'administration était Monsieur Serge PICHOT.

Le Directeur général, Monsieur Vincent GARNIER a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 10 mars 2017.

2. Vie de la société au cours de l'exercice 2020

Les comptes annuels de la SPL font l'objet d'un rapport établi par expert-comptable, annexé au rapport de gestion de ladite société. Conformément aux dispositions du Code de commerce, ces comptes ont également été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

Dans la continuité des bons résultats de la saison touristique 2019, les indicateurs pour 2020 étaient encourageants avant d'être perturbés par la crise sanitaire.

Le rapport de gestion de l'exercice 2020 de la SPL Clermont Auvergne Tourisme, joint au présent rapport, précise notamment les éléments suivants :

- la SPL Clermont Auvergne Tourisme a signé des conventions réglementées avec ses actionnaires :
  - contrat de délégation de service public avec Clermont Auvergne Métropole axé sur le tourisme d'affaires et des congrès, le tourisme de santé et de bien-être, dont le thermalisme, le tourisme urbain dont le patrimoine, la culture et l'événementiel et le tourisme sportif et de pleine nature pour un montant de 1 608 K€ ;
  - convention avec la Ville de Clermont-Ferrand : convention ayant pour objet l'animation du Patrimoine, la gestion de l'Espace Patrimoine et la participation à Effervescences pour un montant de 41 K€ ;
  - facturation Royat/Chamalières dans le cadre du comité de station thermale : 20 K€ ;
- le chiffre d'affaires réalisé par la SPL Clermont Auvergne Tourisme s'élève à 1 826 K€ ;
- le résultat d'exploitation pour l'exercice s'élève à -27 K€.

Le rapport d'activité joint au présent rapport présente les axes organisationnels et thématiques déployés par la SPL Clermont Auvergne Tourisme en 2020 tels que :

- la SPL a dû mettre en œuvre une nouvelle organisation de travail à distance : les équipes se sont vues dotées de matériel informatique ;
- la diminution d'une partie de la charge de travail a contraint la SPL à instaurer une période de chômage partiel en avril 2020 ;

- le développement de la nouvelle stratégie commerciale (développement de la place de marché, dématérialisation du Clermont Pass) a été freiné par la pandémie ;
- en lien avec les acteurs publics et privés de la destination, la SPL a participé au déploiement d'un plan de relance touristique post-covid avec, notamment, les opérations suivantes : campagnes d'affichages sur 3 métropoles de proximité, coordination d'une campagne de communication digitale avec les trois sites touristiques de la destination, création d'une campagne de communication multi canal en soutien aux restaurateurs, participation à une campagne de promotion des ventes ;
- les équipes se sont mobilisées pour rester en contact avec les partenaires tout au long du confinement ;
- la SPL a décidé du remboursement intégral du « pack partenaires » afin de soutenir les acteurs métropolitains ;
- une étude de stratégie sur le tourisme d'affaires a été lancée afin de repositionner la filière ;
- le personnel a entamé une formation afin de porter la norme ISO 20121 afin de s'orienter vers un tourisme plus responsable.

Le Conseil Municipal, est sollicité, en accord avec votre commission, pour prendre acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Clermont Auvergne Tourisme au titre de l'exercice 2020, joint en annexe sur CD-Rom de la présente délibération.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT. 2021

Le Maire,

Olivier BIANCHI

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA